

BAREME HONORAIRES

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant maximum fixé conformément au barème ci-après et sera **à la charge du VENDEUR**. (taux de TVA : 20%)
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

VENTE HABITATIONS

Rémunération forfaitaire de :

- 4 500€ TTC pour un bien vendu inférieur 29 999 €
- 4 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 30 000 € et 49 999 €
- 5 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 50 000 € et 69 999 €
- 6 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 70 000 € et 89 999 €
- 7 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 90 000 € et 119 999 €
- 8 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 120 000 € et 149 999 €
- 9 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 150 000 € et 199 999 €
- 11 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 200 000 € et 219 999 €
- 12 900€ TTC pour un bien vendu à un prix compris entre 220 000 € et 249 999 €
- 6% à partir de 250 000€

LOCATION

<u>Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989</u>	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Jusqu'à 8 € TTC / m ² de SH	Jusqu'à 8 € TTC / m ² de SH
Etat des lieux	Jusqu'à 3 € TTC / m ² de SH	Jusqu'à 3 € TTC / m ² de SH

Les frais d'agence seront plafonnés à deux mois de loyer hors charges, répartis pour moitié entre bailleur et locataire.

Forfait Studio : 500 euros pour les prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation des états des lieux.

Forfait Garage : 100 euros pour les prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail et réalisation des états des lieux.

Bail commercial ou professionnel : deux mois de loyer HT et hors charges, à la charge exclusive du locataire.

Conformément à l'article 5 de la loi 89 – 462 du 6 Juillet 1989 les honoraires de location et annexes sont partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire (*sauf bail commercial ou professionnel*).

La remise d'une note est obligatoire

BAREME DE GESTION LOCATIVE A DEUX NIVEAUX AU CHOIX

PRESTATIONS	Service Initial	Service Prestige	Barème au 01/03/2022 révisable annuellement
En pourcentage hors taxes de l'encaissement ⇒ Taux de TVA en vigueur au 01/03/2022	5%	7%	
Mise en place du mandat de gestion	✱	✱	
Moyen de promotion du bien : vitrine, mailing, farming de proximité, publicité internet	✱	✱	
Mise en place des forfaits d'entretiens (chaudière, fosse septique, ramonage...)	✱	✱	
Emission des avis d'échéance et quittances	✱	✱	
Encaissement des loyers et charges	✱	✱	
Gestion des allocations logements avec versement direct	✱	✱	
Révision des loyers	✱	✱	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	✱	✱	
Restitution du dépôt de garantie conservé au Cabinet	✱	✱	
Comptabilité propriétaire	✱	✱	
Edition mensuel des comptes (en conformité avec l'article 66 du Décret du 20/07/72)	✱	✱	
Demande et suivi annuelle de l'attestation d'assurance, du certificat d'entretien de la chaudière, du ramonage de la cheminée, du vidage de la fosse septique	✱	✱	
Recherche d'assurance pour le compte du propriétaire au profit du locataire (Loi Alur)		✱	50.00 € T.T.C.
Quittancement de l'assurance locative au profit du locataire souscrite par le propriétaire (Loi Alur)		✱	20.00 € T.T.C.
Régularisation annuelle des provisions pour charges		✱	35.00€ T.T.C. par lot
Visite conseil avec compte rendu personnalisé		✱	135.00 € T.T.C.
Déclaration de départ du locataire auprès des Services Fiscaux		✱	10.00 € T.T.C.
Gestion technique des travaux, réparations urgentes et inférieures à 149.99 € TTC		✱	15.00 € T.T.C.
Gestion technique des travaux, réparation urgente à partir de 150.00 € .T.TC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, paiement de la facture		✱	10 % H.T sur le T.T.C.
Gestion des diagnostics (Hors coût d'intervention de l'expert)		✱	30 € T.T.C.
Visite du logement selon demande du propriétaire		✱	170 € T.T.C.
Demande de dégrèvement d'impôt foncier lorsque les conditions sont réunies		✱	50 € T.T.C.
Gestion des sinistres < 999.99 € T.T.C : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux		✱	150.00 € T.T.C
Gestion des sinistres > 1000.00 € T.T.C : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux		✱	300.00 € T.T.C.

✱ Services assurés par le Cabinet

Achat - Vente – Location – Syndic de copropriété – Gestion locative

S.A.S au capital de 38112 € - 317 625 291 R.C.S. Saint-Quentin - Carte Professionnelle : Transaction, Gestion et Copropriété n° 0201 2016 000 013 745 délivrée par le C.C.I de l'Aisne - Garantie : AXA FRANCE- 313 Terrasse de l'arche 91727 NANTERRE CEDEX Transactions avec réception de fonds - Banque : Bred - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

SERVICES SUPPLEMENTAIRES HORS BAREME

Mise en place et suivi de toutes procédures judiciaires hors garantie des loyers (hors frais huissier et avocat)	300.00 € T.T.C.
Refus du propriétaire de poursuivre son locataire défaillant hors garantie des loyers	Facturation appliquée à hauteur des honoraires de gestion
Constituer tout dossier de demande d'aide au maintien dans un logement locatif.	300.00 € T.T.C.
Non renouvellement du bail hors frais d'huissier	150 € T.T.C
Suivi du permis de louer dépôt du dossier à la mairie, visite du bien avec la société « PAGE 9 », suivi des travaux	300 € T.T.C
Aide à la déclaration fiscale	20.00 T.T.C par lot
Avenant au contrat de location à la charge du demandeur	150.00 T.T.C

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Constitution du dossier / Visite / Rédaction du bail	Plafond de 8.00 € T.T.C / m ² selon loi Alur
Etat des lieux d'entrée et de sortie	3€ T.T.C / m ² selon loi Alur
Honoraires de négociation et/ou entremises	Accord particulier

HONORAIRES DE LOCATION PARKING/BOX/GARAGE

Constitution du dossier / Visite / Rédaction du bail	80.00 T.T.C
--	-------------

Achat - Vente – Location – Syndic de copropriété – Gestion locative

S.A.S au capital de 38112 € - 317 625 291 R.C.S. Saint-Quentin - Carte Professionnelle : Transaction, Gestion et Copropriété n° 0201 2016
000 013 745 délivrée par le C.C.I de l'Aisne - Garantie : AXA FRANCE- 313 Terrasse de l'arche 91727 NANTERRE CEDEX Transactions avec
réception de fonds - Banque : Bred - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante